

Dépistage du VIH pendant la grossesse HIV Testing in Pregnancy

Pourquoi devrais-je passer un test de dépistage?

Il est important pour tous de passer un test de dépistage du VIH afin de recevoir un traitement et des soins précoces et d'obtenir rapidement des renseignements sur la manière de gérer leur maladie, y compris sur la façon de prévenir la transmission du virus. Une femme atteinte du VIH peut transmettre le virus à son bébé pendant la grossesse, au moment de la naissance et lors de l'allaitement. En raison du risque de transmettre le VIH à votre bébé, il est très important que vous passiez un test de dépistage et que vous commenciez un traitement aussitôt que possible afin d'améliorer votre propre santé et de vous aider à avoir une grossesse saine et un bébé sain.

Devrais-je passer un test de dépistage si je planifie une grossesse?

Connaître votre situation à l'égard du VIH est important afin de planifier une grossesse saine. Vous et votre partenaire devriez passer un test de dépistage des infections transmissibles sexuellement, y compris le VIH, avant d'avoir des relations sexuelles non protégées (sans condom).

À quel moment pendant ma grossesse dois-je passer un test de dépistage?

Les experts en santé de la Colombie-Britannique recommandent d'offrir le test de dépistage à toutes les personnes enceintes dès le début d'une nouvelle grossesse, idéalement au cours du premier trimestre. Si vous ou vos partenaires avez été exposés au VIH avant ou pendant la grossesse, ou si vous avez des questions sur le dépistage ou la manière de réduire les risques

d'attraper ce virus ou toute autre infection transmissible sexuellement, consultez votre fournisseur de soins de santé.

Comment puis-je passer un test de dépistage?

Votre fournisseur de soins de santé peut vous aiguiller vers une clinique sans rendez-vous ou vous pouvez vous rendre à l'une des cliniques figurant dans le répertoire SmartSexResource (en anglais) à www.smartsexresource.com/get-tested/clinic-finder.

Si vous avez obtenu une analyse sanguine au cours de votre grossesse, demandez à votre fournisseur de soins de santé si vous avez passé un test de dépistage du VIH.

Comment prévenir l'infection au VIH?

Vous pouvez prévenir l'infection au VIH en employant du matériel de protection sexuelle sécuritaire comme des condoms lors de rapports sexuels, du matériel d'utilisation de drogues à moindre risque ainsi que d'autres mesures. Pour de plus amples renseignements au sujet de la prévention du VIH, consultez [HealthLinkBC File n° 08m Le VIH et les tests VIH](#).

Quels sont les risques de transmettre le VIH à mon bébé?

Si vous êtes porteuse du VIH et enceinte, il est possible que le virus se transmette à votre bébé pendant la grossesse ou à la naissance. Cependant, ce risque est pratiquement nul si vous prenez vos médicaments contre le VIH de manière régulière pour réduire la quantité de virus dans votre corps.

Le VIH peut se transmettre à votre bébé lors de l'allaitement. Allaiter votre bébé ou lui faire boire votre lait au biberon n'est pas recommandé si vous êtes porteuse du virus.

Que se passe-t-il si j'adopte un bébé ou si j'accouche à l'extérieur du Canada?

Le dépistage du VIH au cours de la grossesse est disponible dans peu de pays en développement. Les parents ou les tuteurs d'enfants nés ou adoptés dans ces pays devraient faire passer un test de dépistage du VIH à leurs enfants. Pour plus de renseignements, consultez votre professionnel de soins de santé.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements, consultez les sites Web suivants :

- [HealthLinkBC File n° 08m Le VIH et les tests du VIH](#)

- Oak Tree Clinic – BC Women's Hospital & Health Centre : composez le 604 875-2212 ou consultez le site Web (en anglais) <http://www.bcwomens.ca/our-services/specialized-services/oak-tree-clinic>
- SmartSexResource – Passez le test (en anglais) : www.smartsexresource.com/get-tested/when-to-test

Vous pouvez aussi communiquer avec votre service de santé publique local pour de plus amples renseignements au sujet du VIH et du test de dépistage au cours de la grossesse. Pour connaître votre service de santé publique local, consultez le répertoire FIND Services and Resources Directory (en anglais) de HealthLinkBC à l'adresse www.healthlinkbc.ca/services-and-resources/find-services.

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.